

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°23 – 24 juillet 2023

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture

 [DONNÉES MÉTÉO](#)

[MAÏS](#)

Stade : Floraison engagée dans la majorité des parcelles

Pyrales : pic de vol dépassé aucune ponte observée.

Chrysomèles : captures signalées sur un deuxième site



Prévisions à 7 jours :

MERCREDI 19



16° / 27°

➤ 25 km/h

55 km/h

JEUDI 20



14° / 27°

➤ 15 km/h

VENDREDI 21



15° / 26°

▲ 15 km/h

SAMEDI 22



13° / 26°

➤ 15 km/h

DIMANCHE 23



14° / 28°

↙ 20 km/h

45 km/h

LUNDI 24



16° / 28°

▲ 15 km/h

MARDI 25



15° / 24°

↙ 20 km/h

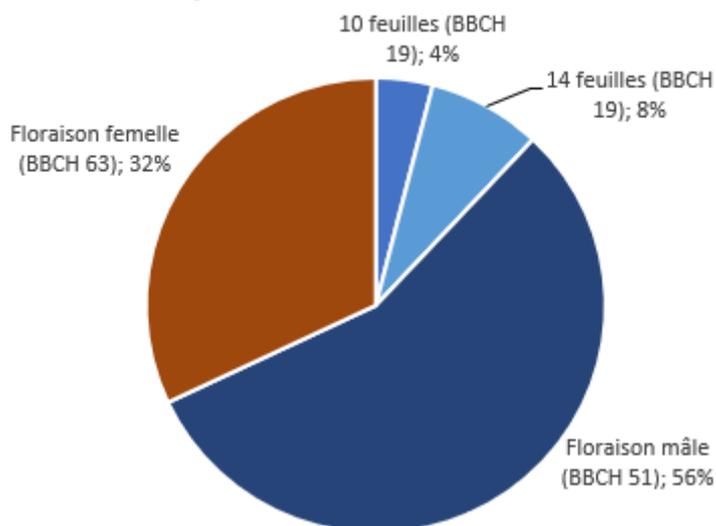
50 km/h

(Source : Météo France, ville de Nancy, 24/07/2023 à 16h00. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

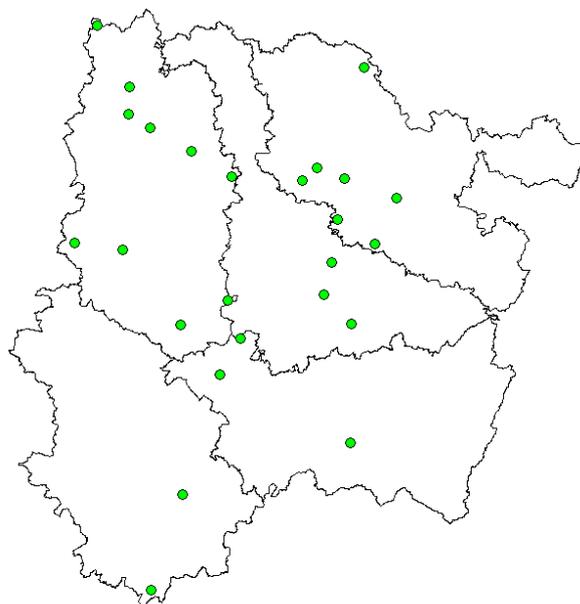
1 Stade des cultures

La floraison du maïs est bien engagée cette semaine (88% des parcelles observées). A titre de comparaison la floraison a débuté avec une semaine de retard par rapport à l’an dernier. Les stades observés cette semaine s’étalent entre 10 feuilles et floraison femelle. Le stade majoritaire se situe pour ce BSV est à floraison mâle (sortie des panicules).

Répartition des stades du maïs



Localisation des parcelles observées



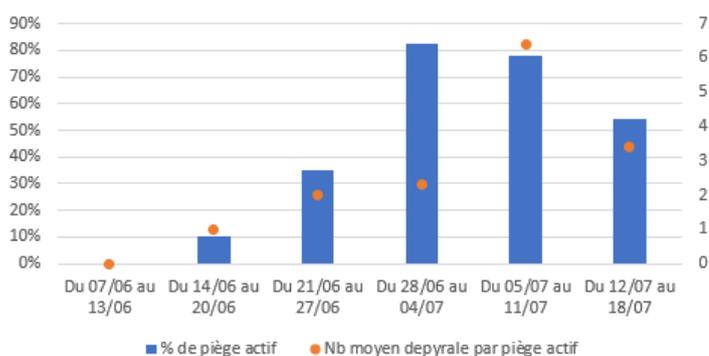
2 Pyrale (*Ostrinia nubilalis*)

Se référencer au [BSV n°17 du 7 juin 2023](#) pour plus de détails sur la description de ce ravageur.

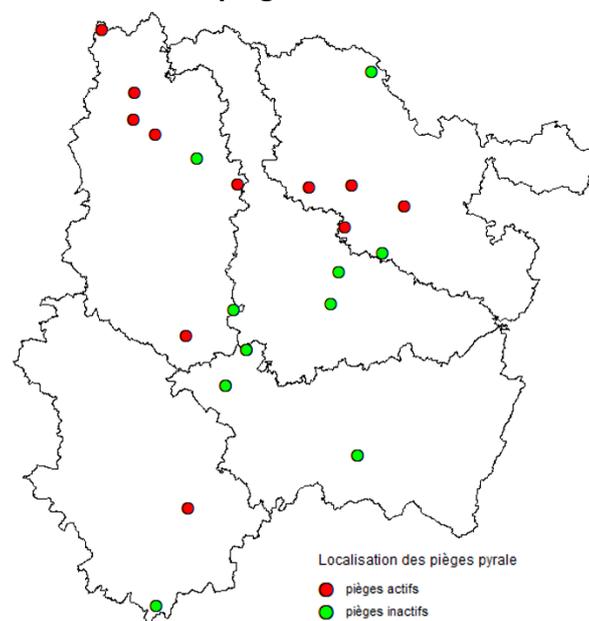
a. Suivi du vol et des pontes

Sur les 24 pièges (phéromones et lumineux) relevés cette semaine, 13 sont actifs (contre 18 la semaine passée) avec en moyenne 3.4 pyrales par piège (contre 6.4 la semaine dernière). Les observations de cette semaine confirment bien que le pic de vol a bien été atteint la semaine passée.

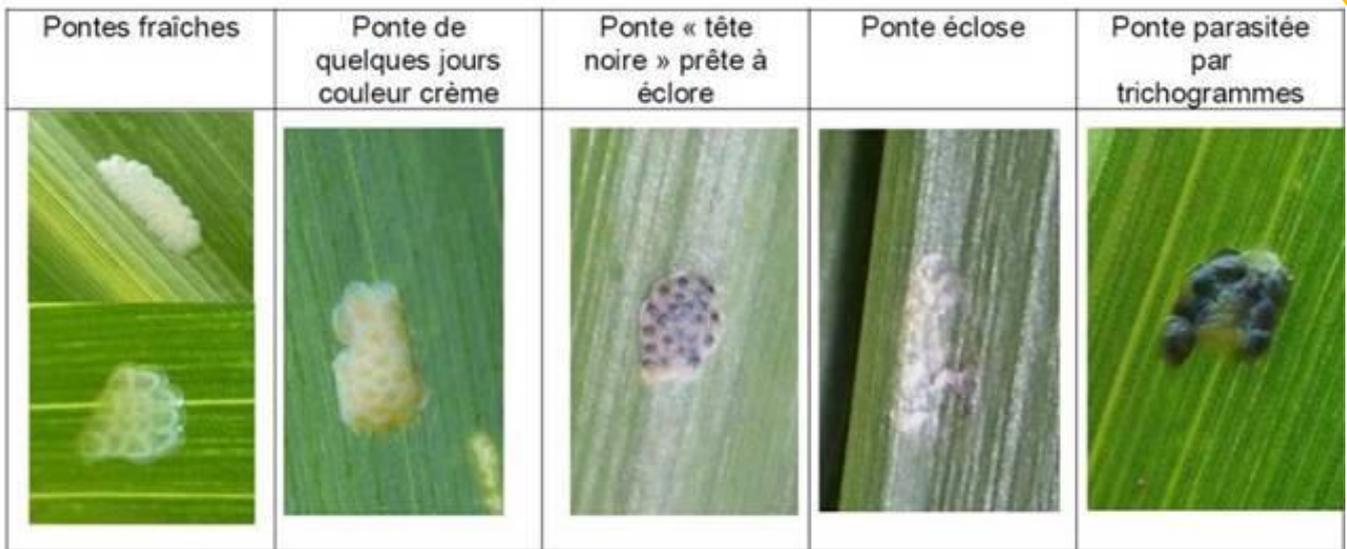
Dynamique des captures de pyrale



Localisation des pièges actifs



Aucune ponte n'a été observée cette semaine.



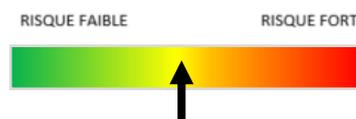
Crédits photos : COURBET Emeric, Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté

b. Seuil indicatif de risque

Le seuil de risque se situe à 10% de plantes porteuses d'oöplaques.

c. Analyse de risque

Le risque est moyen cette semaine. Le pic de vol est dépassé et aucune activité de ponte n'a été observée



d. Gestion alternative du risque

Pour limiter l'impact de la pyrale sur les cultures de maïs, il existe des méthodes alternatives comme le broyage des résidus du maïs. Cela limite la survie des larves, notamment pour les parcelles présentant de fortes populations larvaires à l'automne. Cette méthode prophylactique présente un intérêt à l'échelle de la petite région agricole, et pas seulement à la parcelle.



Il existe également des solutions de biocontrôle comme les trichogrammes (*Trichogramma brassicae*). Ce sont des micro-hyménoptères parasitoïdes qui pondent dans les œufs de pyrales, limitant ainsi les dégâts causés par ce ravageur. Leur application se fait en début de vol de papillons de pyrale pour viser les premières pontes. Le lâcher des trichogrammes peut se faire par drone, offrant un gain de temps

par rapport à une application manuelle. Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-dessous : <http://www.ecophytopic.fr/tr/méthodes-de-lutte/biocontrôle>

3 Chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*)



Chrysomèle, juillet
2020
FREDON Grand Est

La chrysomèle adulte du maïs est un petit coléoptère de 5 à 7 mm de long avec des bandes noires plus ou moins importantes. La larve est de couleur crème et a un corps cylindrique. Ses extrémités sont de couleur marron et sa taille varie de 2-3 mm jusqu'à 18 mm au troisième stade larvaire. A noter que ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables notamment en augmentant le risque de déficit hydrique de la plante.

a. Observations



Capture de chrysomèle, juillet 2023
Florian BAZIN (CDA 54)

Un second piège (en plus de celui de Thiebauménil (54) la semaine passée) a été actif sur les 8 relevés cette semaine. On dénombre 34 captures à Laneuvelotte.

b. Seuil indicatif de risque

Il n'existe pas de seuil de risque pour ce ravageur

c. Analyse de risque

Le risque est faible dans la quasi-totalité des cas, excepté pour les parcelles de Thiebauménil et Laneuvelotte où le risque est fort vu le nombre de captures



d. Gestion alternative du risque

Ce ravageur a besoin de maïs tout au long de son cycle de développement et d'une génération à l'autre. Les adultes pondent uniquement dans des parcelles de maïs et les larves qui sortent l'année suivante ne consomment que des racines de maïs. C'est pourquoi, au regard de la biologie de la chrysomèle, la rotation des cultures est à privilégier, avec une efficacité de 95% (source Arvalis - Institut du Végétal). Il peut suffire simplement de couper la monoculture de maïs une année avec une autre espèce.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet, EMC2, EstAgri, EPL Agro, FREDON Grand Est, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, LORCA, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, Vivescia.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.
Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brillard@grandest.chambagri.fr



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".